

Revue ESG 2025 du portefeuille de la Caisse de prévoyance de l'État de Fribourg

Évaluation de la qualité durable, basée sur les critères ESG - environnementaux, sociaux et de gouvernance - ainsi que les mesures d'impact.

Analyse détaillée des positions détenues au 31.12.2025 dans le portefeuille de la Caisse de prévoyance de l'État de Fribourg (ci-après CPEF), vérification de leur conformité avec les principes de gestion ESG et évaluation de la performance durable comparée aux années précédentes et aux indices de référence.

Date : Avril 2026
Auteur : Anthony Chatelangat
Contacts : Angela de Wolff
Jean Laville

Table des matières

Résumé de l'analyse	3
Objectif du rapport.....	3
Conclusion de l'analyse - Portefeuille en conformité avec la Charte de CPEF	3
Eléments de l'analyse	3
Processus et étendue de l'analyse	5
Eléments de l'analyse	6
Intégration ESG	6
Investissements à impact	7
Exclusions sectorielles et normatives	8
Exclusions thématiques liées au climat	9
Politique climatique spécifique	11
Indicateurs selon recommandation de l'ASIP	12
Engagement et exercice des droits de votes	12
Actions et Obligations.....	13
Immobilier direct	14
Annexe : approches d'investissement durables de la CPEF	15
Les axes principaux de la Charte.....	15

Résumé de l'analyse

Objectif du rapport

L'objectif du rapport est d'analyser le portefeuille de la CPEF sur :

- son exposition aux enjeux du développement durable
- l'évolution des indicateurs ESG par rapport à l'année précédente
- sa conformité avec sa charte d'investissement responsable

En qualité d'expert indépendant, Conser a procédé à une évaluation complète des près de 4'900 positions (hors liquidités) présentes dans le portefeuille de la CPEF avec une couverture ESG de 82.2%. L'élargissement du périmètre d'analyse aux fonds immobiliers indirects explique la progression du taux de couverture global (75.9% en 2024), la poche immobilière ayant progressé de 62% à 89% de couverture.

L'évaluation couvre la qualité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) ainsi que l'exposition aux enjeux éthiques et climatiques. Une méthodologie uniforme a été appliquée à toutes les positions, indépendamment des données publiées par les gestionnaires de fonds, garantissant des résultats comparables.

Cette méthodologie repose sur l'ESG Consensus®, un outil propriétaire de Conser qui évalue la durabilité des émetteurs – sociétés et gouvernements – en agrégeant les données de plusieurs sources indépendantes et reconnues. Cette méta-analyse assure un haut degré de confiance dans l'évaluation de chaque position et dans l'appréciation globale du portefeuille.

Le rapport suit la structure recommandée par l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP) et s'articule autour des approches d'investissement responsable définies dans la charte de la Caisse de prévoyance, en mesurant pour chacune l'évolution des expositions et en les comparant à un indice de référence.

Conclusion de l'analyse – Portefeuille en conformité avec la Charte de CPEF

Sur la base de l'observation du marché et des investissements, Conser peut confirmer que le portefeuille de la CPEF répond à des objectifs élevés en matière de durabilité et est conforme à sa charte d'investissement responsable ainsi qu'à sa stratégie climatique.

Éléments de l'analyse

Intégration ESG

La qualité ESG du portefeuille reste stable à un niveau élevé, avec une évaluation globale de A sur une échelle de D à A+, nettement supérieure à l'indice de référence (B). Parmi les positions analysées, 85.6% bénéficient d'un ESG Consensus® positif, avec une force de consensus de 26.5% – contre 74.8% et 16.2% respectivement pour l'indice de référence. Ce résultat, calculé sur le périmètre couvert (82.2% du portefeuille), reflète la sélection positive opérée par la CPEF dans le choix de ses émetteurs et de ses fonds.

Investissements à impact

L'exposition aux thématiques à fort impact positif (technologies propres, gestion de l'eau et obligation vertes ou durables, fonds impact, etc.) progresse à 6.9% (6.1% en 2024 ; indice : 3.5%). La hausse 2025 s'explique principalement par l'intégration de fonds immobiliers indirects investis dans des structures de santé (hôpitaux, EMS), valorisés pour leur impact social positif. La poche des obligations reste très bien positionnée sur ces thématiques (15.4%, contre 5.5% pour l'indice).

Exclusions sectorielles et normatives

Les exclusions de la charte sont respectées au niveau du portefeuille global. Les expositions aux secteurs sensibles (armement non conventionnel, tabac, pornographie, jeux de hasard, controverses normatives) demeurent inférieures aux seuils de tolérance définis et globalement très en deçà des indices de référence. Cette conformité, maintenue d'une année à l'autre, reflète la rigueur du dispositif de suivi.

Exclusions climatiques

L'exposition au charbon reste constante à 0.3% (indice : 0.8%), avec une part de sociétés sans plan de transition validé (SBTI / TPI) stabilisée à 0.16% après une baisse continue depuis 2020. L'exposition pétrole et gaz se maintient à 1.3% (indice : 2.2%), en cohérence avec les objectifs climatiques de la Charte.

Politique climatique

Les mesures en place (exclusions climatiques, choix sélectif, engagement) permettent au portefeuille de présenter une intensité carbone et des émissions CO2 inférieures à l'indice de référence, une position relative favorable maintenue d'une année à l'autre. La formalisation d'une trajectoire de décarbonation assortie d'objectifs intermédiaires quantifiables constitue la prochaine étape pour renforcer la traçabilité de la politique climatique de la CPEF.

Immobilier direct et indirect

Le parc en détention directe confirme une note ESG de A (indice : B-) et une intensité carbone au m² en baisse continue. A noter que 55% des actifs immobiliers directs obtiennent la note ESG maximale.

Les fonds immobiliers suisses indirects ont été intégrés pour la première fois dans l'analyse ESG (couverture : 93%). Les premiers résultats sont très positifs, avec un niveau de qualité ESG de A et des indicateurs climatiques meilleurs que la moyenne. Ces résultats sont à interpréter avec prudence dans cette phase initiale d'intégration, l'harmonisation des indicateurs entre fonds étant encore en cours de consolidation.

Conclusion

En synthèse, la CPEF confirme en 2025 son positionnement parmi les caisses de pension suisses engagées sur les critères ESG et climatiques. Les points de force sont la qualité ESG globale, la maîtrise de l'empreinte carbone et la rigueur des exclusions – critères appliqués à l'ensemble du portefeuille mobilier et immobilier.

Dans une logique d'amélioration continue, les principaux axes de développement portent sur la réduction de l'exposition résiduelle aux énergies fossiles et aux controverses normatives, la formalisation d'objectifs climatiques quantifiables par classe d'actifs, et la poursuite du renforcement de l'exposition aux investissements à impact positif, dont le niveau actuel dépasse déjà celui de l'indice de référence.

Processus et étendue de l'analyse

En collectant les positions sous-jacentes de tous les fonds dont les données sont disponibles et des lignes directes, la méthode du ESG Consensus® permet d'évaluer la qualité ESG d'un portefeuille d'investissement avec une approche neutre et cohérente, reflétant réellement la diversité des points de vue du marché.

Au total près de 4'900 positions ont été analysées avec une couverture ESG moyenne de 82.2%. Les positions non couvertes sont essentiellement des fonds alternatifs et des fonds immobiliers. La couverture des actions et obligations est excellente à respectivement 99.4% et 100%.

Couverture globale des classes d'actifs

Classes d'actifs	Positions couvertes	Sur un total de	Couverture ESG ex cash
Liquidités	108	166	5.7%
Obligations	1904	2009	100.0%
Actions	2750	2769	99.4%
Immobilier	148	166	88.9%
Autres placements	2	21	9.2%
Total	4912	5131	82.2%






Pour plus de 53% des actifs Conser a identifié et intégré plus de 8 sources ESG indépendantes. Seuls 11.5% des actifs sont couverts par moins de 3 sources.

Nombre de sources ESG indépendantes

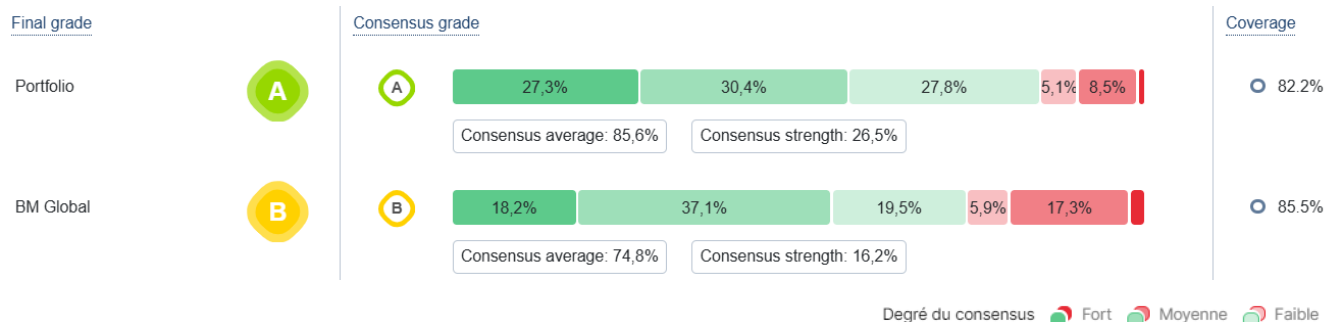
Nombre de sources	Entreprises	Gouvernements	Poids
>8	1887	39	53.3%
6-8	122	143	27.5%
3-5	82	0	7.6%
<3	84	7	11.5%
Total	2'175	189	100.0%

Éléments de l'analyse

Intégration ESG

Qualité ESG		Portef. 2024	Tendance vs 2024	Portef. 2025	Comparaison aux indices	Indice 2025
Portefeuille agrégé		A	=	A	> ou = Indice 	B
<i>Poids dans le portefeuille :</i>						
Actions	28.8%	B	=	B	> ou = Indice 	B
Obligations	23.6%	A	=	A	> ou = Indice 	B+
Immobilier	29.2%	A	=	A	> ou = Indice 	C+

Composition des ESG Consensus® du portefeuille agrégé et de l'indice de référence



Analyse du portefeuille sur les critères d'intégration ESG

La qualité ESG du portefeuille reste **stable à un niveau élevé** avec une **évaluation globale de A sur une échelle allant de D à A+**, bien au-dessus de l'indice de référence, noté B. Cela illustre clairement les choix d'allocation intégrant des critères ESG au sein du portefeuille de la CPEF. Par ailleurs, 85,6% du portefeuille (contre 74,8% pour l'indice) bénéficie d'un ESG Consensus® positif, témoignant de la sélectivité dans le choix des émetteurs et des fonds.

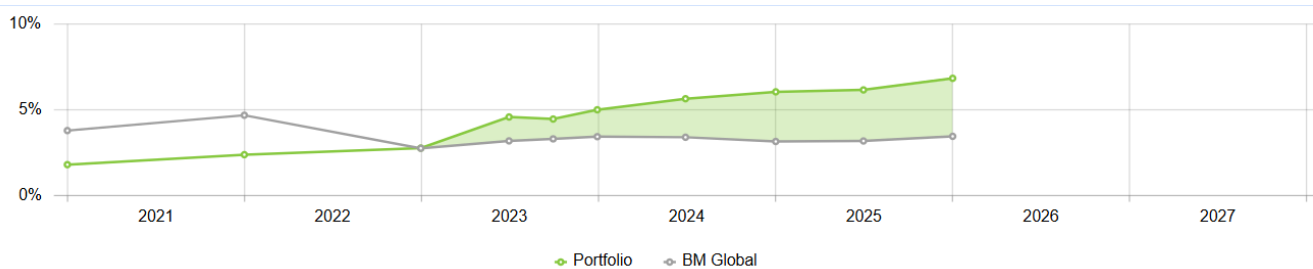
Cette performance soutenue reflète une gestion disciplinée et conforme aux principes de la Charte. Un renforcement de la qualité ESG reste possible, notamment au sein des actions en ligne directe – en particulier sur la poche marchés développés – dont le niveau, bien que supérieur à l'indice, laisse entrevoir une marge de progression.

En 2025, le périmètre d'analyse a été étendu aux **fonds immobiliers suisses détenus indirectement**, dont les données ESG ont pu être intégrées pour la première fois via l'ESG Consensus®, alimenté notamment par les données de Quanthome et du Press score, avec un taux de couverture de 93%. Les premiers résultats sont encourageants : le niveau de qualité ESG atteint A, avec des indicateurs climatiques supérieurs à la moyenne. Ces résultats sont à interpréter avec prudence dans cette phase initiale d'intégration, l'harmonisation des indicateurs entre fonds immobiliers étant encore en cours de consolidation.

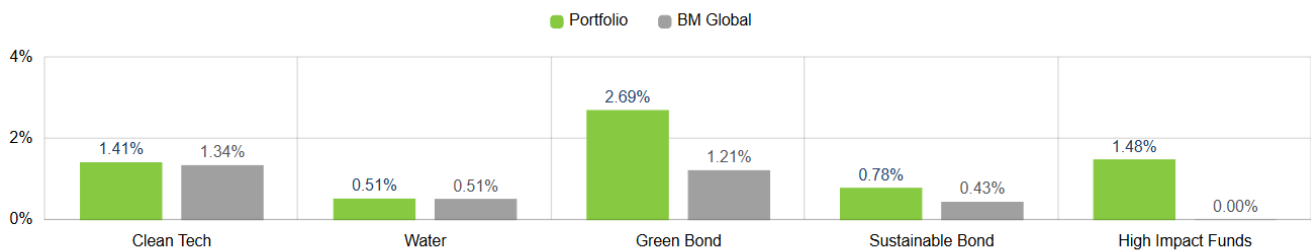
Investissements à impact

Investissements à impact	Portef. 2024	Tendance vs 2024	Portef. 2025	Comparaison aux indices	Indice 2025
Portefeuille agrégé	6.1%	↗	6.9%	> indice ✓	3.5%
<i>Poids dans le portefeuille :</i>					
Actions	28.8%	6.1%	=	6.1%	> indice ✓ 5.6%
Obligations	23.6%	14.1%	↗	15.4%	> indice ✓ 5.8%

Evolution du portefeuille aux thématiques positives



Exposition du portefeuille selon les thématiques positives



Analyse du portefeuille sur les critères d'investissements à impact

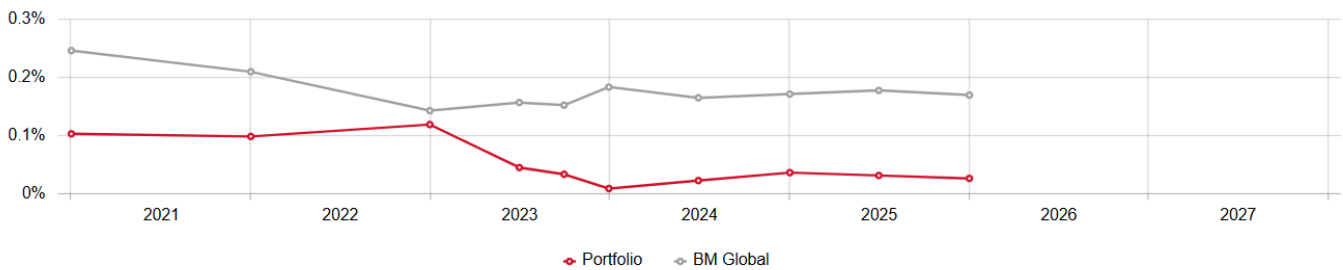
L'exposition du portefeuille aux **thématiques d'investissements à fort impact positif** (énergies propres, gestion de l'eau, obligations vertes et durables) **s'élève à 6.9%**, en hausse par rapport aux 6.1% de l'année précédente et au-dessus de l'indice de référence (3.5%). Après la progression de 2024 favorisée par la valorisation d'un fonds infrastructure axé sur des thématiques positives (ex : technologies propres), la hausse en 2025 s'explique principalement par l'intégration d'investissements immobiliers indirects dans des structures liées à la santé, valorisées à ce titre pour leur impact social positif.

La classe d'actifs obligations continue à être très bien exposée aux thématiques positives avec un niveau largement supérieur à l'indice de référence (15.4% contre 5.5%). Il reste un potentiel d'amélioration dans la poche actions, dont l'exposition se maintient légèrement au-dessus de l'indice (6.1% contre 5.6%), stable par rapport à 2024.

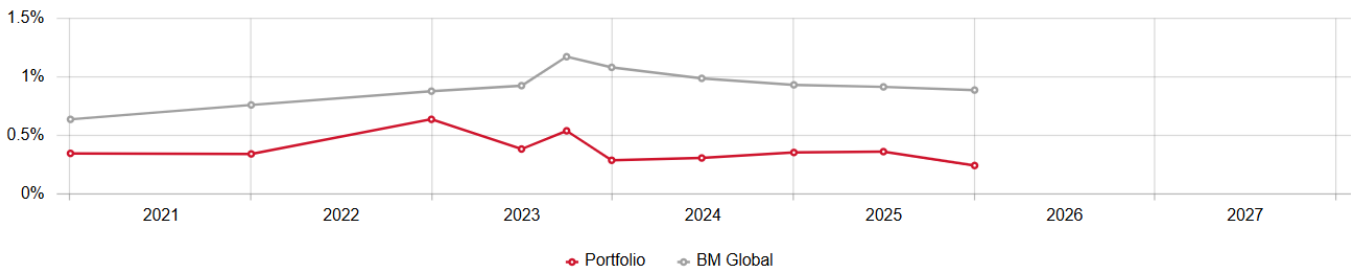
Exclusions sectorielles et normatives

Exclusions	Armement non convent.	Tabac	Porn.	Jeux de hasard	Exclusions normatives	Objectif Portef. agrégé	Tendance vs 2024
LIMITES	0.005%	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%		
Portefeuille agrégé	0.00%	0.03%	0.00%	0.01%	0.25%	✓	✓
<i>Poids dans le portefeuille :</i>							
Actions	28.8%	0.00%	0.10%	0.00%	0.04%	0.81%	✓
Obligations	23.6%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.06%	✓

Exposition du portefeuille au tabac



Exposition du portefeuille aux exclusions normatives

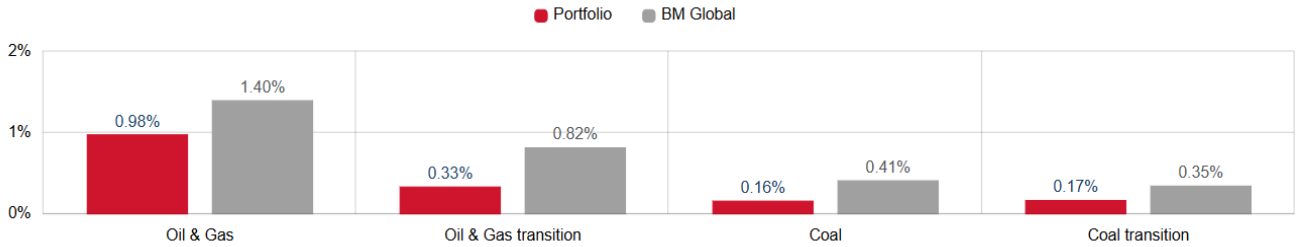


Analyse du portefeuille sur les critères d'exclusions sectorielles et normatives

Les exclusions de la charte de la CPEF **sont respectées au niveau du portefeuille global** (exclusion stricte de l'armement non conventionnel, exclusions avec tolérance du tabac, de la pornographie, des jeux de hasard et des normes internationales). Cette conformité, maintenue d'une année à l'autre, reflète la rigueur du dispositif de suivi mis en place. Les expositions à ces secteurs restent globalement très inférieures aux indices de référence. Certaines marges de progrès demeurent identifiables au sein des segments « actions marchés développés » et « actions émergentes », concernant la présence résiduelle de sociétés impliquées dans des controverses majeures

Exclusions thématiques liées au climat

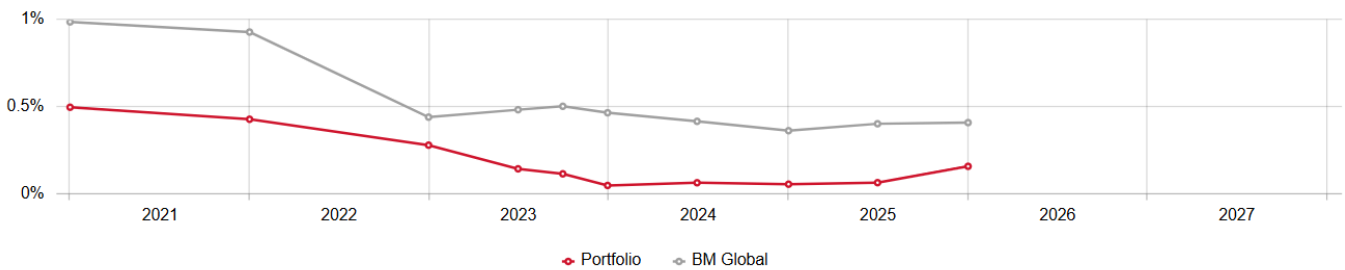
Vue d'ensemble de l'exposition aux énergies fossiles



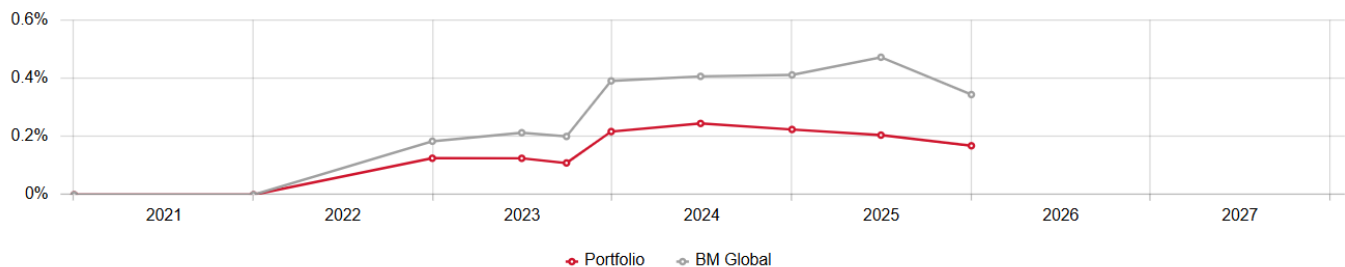
Charbon

Charbon	Total 2024	Tendance vs 2024	Total 2025	Comparaison aux indices	Total Indice
Portefeuille agrégé	0.3%	=	0.3%	<indice ✓	0.8%
<i>Poids dans le portefeuille :</i>					
Actions	28.8%	0.9%	=	1.0%	<indice ✓ 1.4%
Obligations	23.6%	0.1%	=	0.1%	<indice ✓ 0.8%

Exposition du portefeuille au Charbon standard (hors transition)



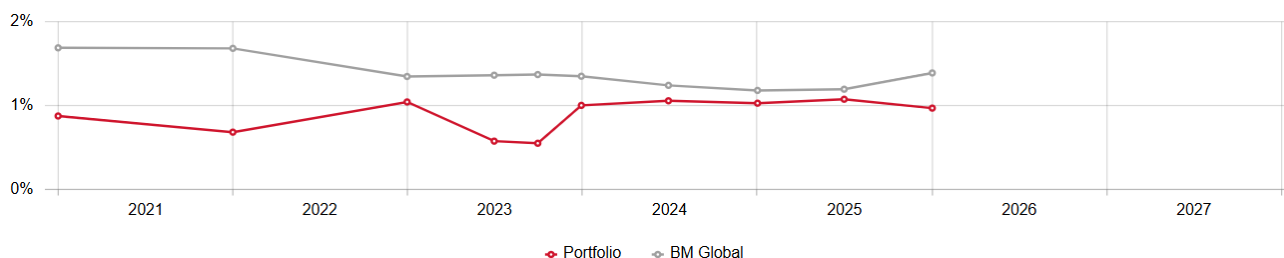
Exposition du portefeuille au Charbon en transition (sociétés SBTI/TPI)



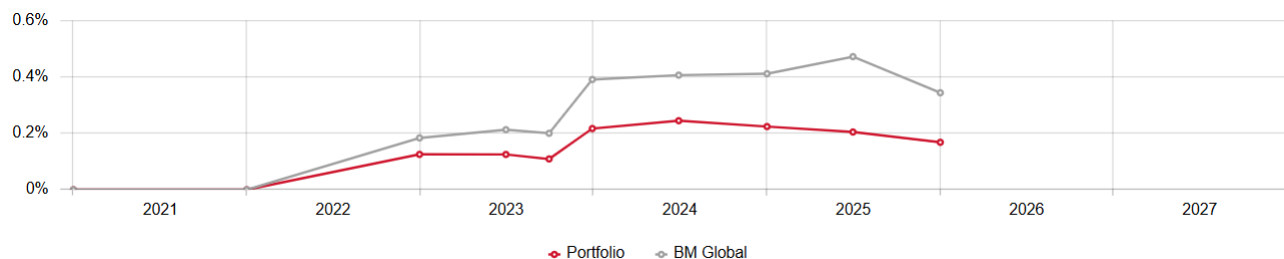
Pétrole et Gaz

Pétrole et Gaz	Total 2024	Tendance vs 2024	Total 2025	Comparaison aux indices	Total Indice
Portefeuille agrégé	1.3%	=	1.3%	<indice ✓	2.2%
<i>Poids dans le portefeuille :</i>					
Actions	28.8%	2.1%	2.3%	<indice ✓	3.4%
Obligations	23.6%	0.4%	0.3%	<indice ✓	2.5%

Exposition du portefeuille au Pétrole et Gaz standard (hors transition)



Exposition du portefeuille au Pétrole et Gaz en transition (sociétés SBTi/TPI)



Analyse du portefeuille sur les critères d'exclusions liées au climat

La part des entreprises exposées au **charbon reste stable à 0.3%**, nettement inférieure à celle de l'indice (0.8%). L'exposition au charbon sans plan de transition validé (SBTi/TPI), après une baisse constante depuis 2020, se stabilise à 0.16%, contre 0.4% pour l'indice, illustrant la constance de la politique de la CPEF dans ce domaine.

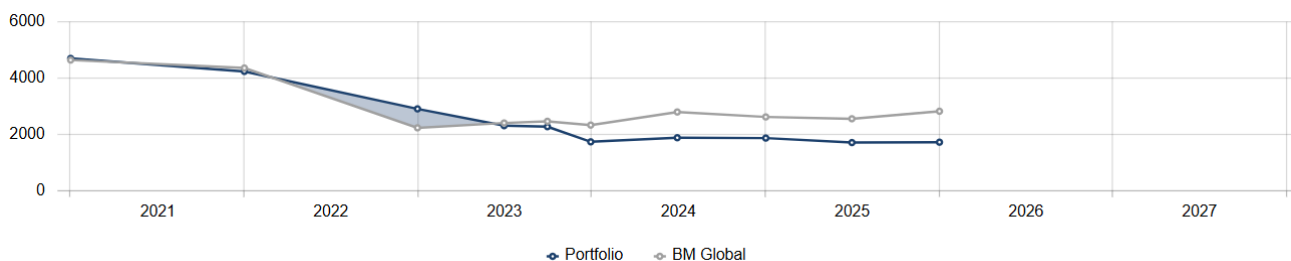
L'exposition au **secteur pétrole et gaz reste stable à 1.3%**, en deçà de l'indice (2.2%), en cohérence avec les objectifs climatiques de la CPEF. La part des sociétés sans plan de transition demeure inchangée, tandis que celle des entreprises engagées dans une trajectoire de décarbonation validée par SBTi/TPI se contracte légèrement. Cette tendance devrait s'améliorer lors des prochains exercices, notamment grâce aux importants investissements dans les énergies renouvelables consentis par certains émetteurs ; ce qui les orientent vers une trajectoire de transition énergétique.

Pour aller plus loin dans la réduction de l'exposition aux énergies fossiles, les actions en ligne directe des marchés développés constituent un levier pertinent. Leur exposition actuelle, à 6.2 %, demeure inférieure à celle de l'indice (8.4 %), tout en laissant entrevoir une marge de progression.

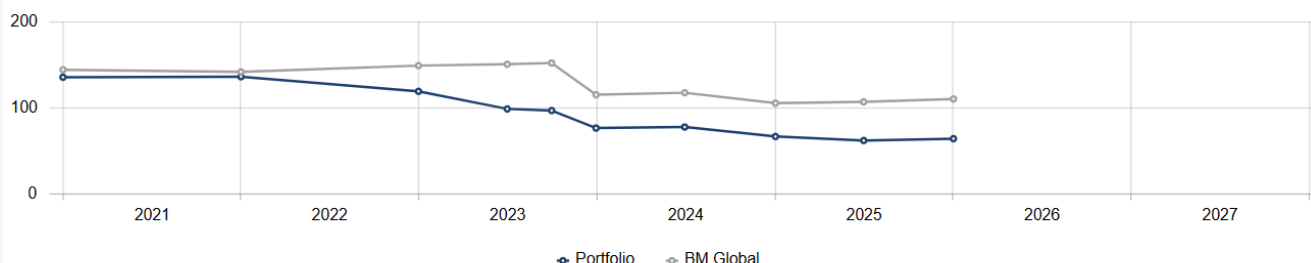
Politique climatique spécifique

Emissions carbone	Couver- ture	Emission Kt CO2 2024	Tendance vs 2024	Emission Kt CO2 2025	Intensité CO2 2024	Tendance vs 2024	Intensité CO2 2025	
Portefeuille agrégé	65%	1 893	✓	1 747	67.6	=	65.1	
Indice	65%	2 644		2 845	106.5		111.3	
<i>Poids dans le portefeuille :</i>								
Actions	28.8%	98%	3 671	=	3 689	86.3	=	83.1
Obligations	23.6%	47%	762	✓	668	17.0	=	17.6
Immobilier	29.2%	86%	0.1	^	1.0	79.6	✓	64.1

Exposition du portefeuille aux émissions de CO₂ (kt CO₂ scope 1 et 2)



Exposition du portefeuille à l'intensité CO₂ (t CO₂ scope 1 et 2 / millions \$)



Analyse du portefeuille sur la politique climatique

La CPEF n'a pas formellement adhéré à un engagement de réduction à zéro émission nette soumis à un contrôle externe. Elle vise cependant l'amélioration de son bilan carbone par la limitation progressive des émissions de CO₂, en conformité avec les engagements de la Suisse. Les mesures implémentées (exclusions climatiques, intégration ESG, investissement à impact et engagement auprès des sociétés détenues) permettent au portefeuille d'afficher **une intensité carbone et des émissions CO₂ inférieures à celles de l'indice** de référence. Cette position relative favorable se maintient d'une année à l'autre.

Indicateurs selon recommandation de l'ASIP

Evolution méthodologique ASIP 2025

Conformément au standard ASIP V1.1, le calcul des indicateurs a été revu : chaque position est désormais analysée individuellement et assignée à sa classe d'actifs spécifique, permettant de reconstituer les catégories standardisées ASIP et d'assurer la comparabilité avec d'autres caisses de pension suisses, des indices de référence et les moyennes du marché. Cette refonte méthodologique, qui pose les bases d'une historisation systématique dès 2025, ne permet pas la comparaison directe avec les données de l'exercice précédent.

Engagement et exercice des droits de votes

Analyse de l'engagement actionnarial

La CPEF s'appuie sur les recommandations de vote de la société Ethos ainsi que sur deux de ses programmes d'engagements afin d'infléchir la politique climatique et le non-respect des normes internationales (droits humains, corruption, droits du travail, etc..) de certaines entreprises suisses et étrangères.

Pendant la période sous revue un dialogue avec 150 sociétés suisses et 71 sociétés étrangères a été effectué à travers les Engagement pool de Ethos Services SA. Plus de 1'400 actions d'engagement ont été menées en 2025. De plus la CPEF participe à travers la société Ethos à plusieurs initiatives, dont Climate Action 100+.

[Rapports annuels d'Ethos présentant les démarches d'engagement entreprises](#)

La CPEF en tant qu'actionnaire responsable exerce ses droits de vote sur toutes les actions suisses qu'elle détient. Elle s'appuie pour cela sur les recommandations de vote de la société Ethos.

[Rapport annuel d'Ethos présentant les recommandations de votes pour les sociétés suisses](#)

Actions et Obligations (selon indicateurs ASIP)

Actions

Indice : BM Actions

% Portef.* : 30.4%

		Indicateurs	2025	Couverture**	Mesure	Source
Indicateurs de base	Intensité carbone scope 1+2	Port.	94.2	94%	T CO ₂ / million CHF revenu	Trucost
		Ind.	111.6	99%		
	Empreinte carbone scope 1+2	Port.	37.7	94%	T CO ₂ / million CHF capital investi	Trucost / Refinitiv
		Ind.	42.7	99%		
Exposition charbon	Port.	1.2%	94%	% classe d'actifs	Conser	
	Ind.	1.6%	99%			
Exposition autres combustibles fossiles	Port.	2.3%	94%	% classe d'actifs	Conser	
	Ind.	3.6%	99%			
Indicateurs complémentaires	Intensité carbone scope 3	Port.	1156.5	94%	T CO ₂ / million CHF revenu	Trucost
		Ind.	1275.2	99%		
	Empreinte carbone scope 3	Port.	396.5	93%	T CO ₂ / million CHF capital investi	Trucost / Refinitiv
Ind.		465.2	98%			
Engagements zéro émissions vérifiés	Port.	32.1%	94%	% classe d'actifs	Conser / SBTI / NZT	
	Ind.	32.2%	99%			

Obligations d'entreprise

Indice : BM Obligations d'entreprise

% Portef.* : 21.9%

		Indicateurs	2025	Couverture**	Mesure	Source
Indicateurs de base	Intensité carbone scope 1+2	Port.	24.3	51%	T CO ₂ / million CHF revenu	Trucost
		Ind.	122.7	89%		
	Empreinte carbone scope 1+2	Port.	7.9	36%	T CO ₂ / million CHF capital investi	Trucost / Refinitiv
		Ind.	46.6	82%		
Exposition charbon	Port.	0.2%	86%	% classe d'actifs	Conser	
	Ind.	2.2%	99%			
Exposition autres combustibles fossiles	Port.	0.3%	86%	% classe d'actifs	Conser	
	Ind.	7.0%	99%			
Indicateurs complémentaires	Intensité carbone scope 3	Port.	1561.2	51%	T CO ₂ / million CHF revenu	Trucost
		Ind.	1500.4	89%		
	Empreinte carbone scope 3	Port.	209.2	36%	T CO ₂ / million CHF capital investi	Trucost / Refinitiv
Ind.		467.8	82%			
Engagements zéro émissions vérifiés	Port.	5.8%	86%	% classe d'actifs	Conser / SBTI / NZT	
	Ind.	20.7%	99%			

Obligations d'état

Indice : BM Obligations d'état

% Portef.* : 4.4%

		Indicateurs	2025	Couverture**	Mesure	Source
comp	Intensité carbone production	Port.	0.0	0%	T CO ₂ / million PIB	Conser
		Ind.	0.0	0%		

* Taux de transparence I

** Taux de transparence II

*Le taux de transparence I reflète le périmètre ASIP, qui peut différer de l'allocation stratégique du portefeuille.

Immobilier direct

Immobilier suisse direct

% Portefeuille : 23%

Indicateurs		2024	2025	Couv. SRE	Mesure	Source
Intensité carbone par m ²	Port.	14.9	13.2	100%	Kg CO ₂ / m ²	Signa- Terre
Intensité énergétique	Port.	106.4	101.2	100%	Kwh / m ²	Signa-Terre
Mazout	Port.	18.0%	14.0%	100%	Mix de sources énergétiques	Signa-Terre
Gaz	Port.	33.3%	30.3%			
Chauffage à distance	Port.	37.8%	41.3%			
Chauffage de proximité	Port.	0.7%	0.6%			
Pellets	Port.	0.0%	0.3%			
Pompes à chaleur	Port.	1.0%	1.6%			
Electricité des communs	Port.	6.9%	8.2%			
Chaleur ambiante	Port.	2.3%	3.7%			

Depuis le 31.12.2025, les données relatives à l'immobilier direct sont issues du rapport de surveillance Signa-Terre. Par souci de cohérence, les données 2024 ont également été mises à jour selon ce rapport. L'ensemble des indicateurs est calculé sur la base de la surface de référence énergétique (SRE), conformément aux principes méthodologiques REIDA, et non sur la base de la valeur des immeubles.

Commentaires

La CPEF a mis en place un suivi énergétique de son parc immobilier ainsi qu'une planification des rénovations afin d'atteindre ses objectifs environnementaux et ceux fixés par le Conseil fédéral.

Immobilier direct – les immeubles en détention directe ont obtenu une note ESG de A, sur une échelle allant de D à A+, conforme à celle de l'an dernier et nettement supérieure à celle de l'indice de référence, évalué à B-. L'intensité carbone au m² poursuit sa baisse, en cohérence avec la stratégie climatique adoptée par la CPEF.

Annexe : approches d'investissement durables de la CPEF

En tant qu'institution responsable, la CPEF doit relever le défi complexe de concilier ses préoccupations en matière de durabilité et de climat avec la nécessité de générer un rendement suffisant pour honorer ses engagements envers ses assuré-e-s. L'engagement de la CPEF envers ces thématiques est matérialisé par l'adoption d'une [Charte d'investissement responsable](#), qui encadre l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement. Les différentes approches d'investissements durables décrites et analysées dans ce rapport sont reprises de la Charte de la CPEF ainsi que des publications concernant la durabilité sur son [site internet](#).

Les axes principaux de la Charte

Intégration des critères ESG

La CPEF prend en compte des critères extra financiers ESG dans ses décisions de placement et dans la sélection de ses gérants. Le but est de combiner au mieux performance financière, mitigation des risques et durabilité. Les sociétés et les émetteurs respectant les standards ESG et présentant une politique de durabilité démontrable et ambitieuse sont valorisés.

Investissement à impact

L'« impact investing » vise à générer un impact environnemental et/ou social positif et un retour financier similaire à un investissement standard équivalent. La CPEF souhaite consacrer une part de son portefeuille (jusqu'à 10%) à des investissements à fort impact environnemental, social ou en lien avec l'économie réelle.

Exclusions sectorielles et normatives

La CPEF applique de façon sélective des exclusions sectorielles et normatives pour éviter les incohérences majeures avec ses valeurs. La CPEF exclut les secteurs suivants :

- Exclusion stricte de l'armement non conventionnel (bombes à sous-munition et fragmentation, armes nucléaires et chimiques)
- Exclusion de la pornographie (média et presse), des jeux de hasard (casino, loterie et jeux en ligne) et du tabac (production et distribution) si le chiffre d'affaires est supérieur à 20%
- Les exclusions normatives concernent les entreprises réfractaires au dialogue alors qu'elles font l'objet de controverses ESG majeures et ne respectent pas les 10 principes du Pacte Mondial.

Exclusions thématiques liées au climat

La CPEF applique des exclusions thématiques liées au climat :

- Exclusion immédiate du charbon thermique (extraction et production d'énergie) et des énergies fossiles non traditionnelles si le chiffre d'affaires est supérieur à 20%
- Exclusion progressive des énergies fossiles (extraction pétrole) si le chiffre d'affaires est supérieur à 30%

Politique climatique spécifique

Préoccupée par les enjeux climatiques, la CPEF envisage une approche par étapes. Elle cherche à valoriser, notamment au travers de l'engagement, les sociétés et les émetteurs qui contribuent à limiter le réchauffement climatique. La Caisse applique en outre de façon ciblée sur tous ses investissements des exclusions thématiques liées au climat. La CPEF s'engage à améliorer son bilan CO₂ par la limitation progressive des émissions carbone afin d'atteindre une neutralité carbone en 2050. Cet objectif est conforme aux Accords de Paris ratifiés par la Suisse en 2017.

Engagement et exercice des droits de vote

L'objectif est d'accompagner le changement et d'assumer la responsabilité actionnariale. En tant qu'actionnaire responsable, la CPEF exerce ses droits de vote sur toutes les actions suisses qu'elle détient, comme l'exige l'ordonnance fédérale en la matière. Pour les actions étrangères, le CPEF s'assure que la politique de vote et d'engagement exercée par ses gestionnaires de fonds externes est en ligne avec ses valeurs et communiquée de façon transparente. La CPEF est également membre des Ethos Engagement Pools, programmes permettant aux investisseurs institutionnels d'engager le dialogue avec les sociétés cotées en Suisse et à l'étranger.

Parc immobilier

La CPEF est l'un des plus gros propriétaires immobiliers du canton de Fribourg. Pour ses immeubles, elle a alloué une enveloppe importante destinée à l'assainissement des bâtiments. A l'horizon 2030, la CPEF s'est fixée les objectifs suivants :

1. Atteindre une moyenne de l'indice de dépense de chaleur à 300 MJ/m²
2. Atteindre une moyenne d'intensité carbone à 13 kgCO₂/m².

Globalement, en Suisse, près de 30% des émissions de gaz à effet de serre sont émises par le secteur immobilier, principalement par des installations de chauffage à énergies fossiles (mazout et gaz). Dès 2019, la CPEF a engagé des réflexions pour trouver le moyen de rendre son parc immobilier moins gourmand énergétiquement. En effet, en tant que propriétaire responsable, la Caisse entend prioriser la rénovation de ses immeubles existants plutôt que de simplement les mettre en vente dans le seul but d'améliorer son bilan énergétique.

Disclaimer

Analyse du portefeuille basée sur le ESG Consensus®

Ce document, et en particulier l'outil d'analyse utilisé ESG Consensus®, a été développé par Conser ESG Verifier SA ("Conser"). Il peut être utilisé uniquement par la personne ou la société pour qui il a été élaboré. Il ne peut en aucun cas être copié, utilisé, distribué ou mis à disposition de toute autre personne ou société, sans autorisation préalable de Conser.

Méthodologie du Consensus ESG® :

L'objectif de ce document et de l'analyse ESG Consensus® qu'il contient est de représenter de manière agrégée la perception du marché quant à la qualité durable et le profil éthique des investissements analysés. La vue du marché, qui permet de construire ce consensus, est élaborée sur la base d'une multitude de sources externes et des opinions d'experts, telles que les agences de notation, les gestionnaires ESG actifs, les informations d'organisations non-gouvernementales, la liste d'exclusion d'investisseurs institutionnels, ainsi que les rapports de développement durable ou les informations issues des médias.

Les données utilisées pour établir ce consensus sont issues de sources que Conser considère comme fiables et crédibles selon son jugement professionnel, toutefois aucune garantie, explicite ou implicite, n'est faite quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. Conser ne prétend pas avoir pris en compte toutes les sources et/ou opinions disponibles mondialement pour élaborer son analyse du ESG Consensus®.

Les données relatives à la composition des portefeuilles et indices analysés avec le ESG Consensus® peuvent provenir de plusieurs sources, telles que les banques dépositaires, les gestionnaires de fonds, les bases de données de prestataires externes ou directement des client-e-s demandant une analyse. Bien que Conser apporte un soin particulier à la vérification de la qualité et de la cohérence des informations récoltées, Conser ne saurait porter de responsabilité quant à l'exactitude de ces informations.

Conser ne peut être tenu responsable de toute perte, directe ou indirecte, résultant de l'utilisation ou d'une action prise sur la base des évaluations ou des informations fournies dans ces documents ou de l'analyse du ESG Consensus®. Les opinions exprimées directement ou indirectement à travers l'analyse du ESG Consensus® ne représentent pas l'opinion de Conser sur les entreprises ou les investissements mais sont le fruit de l'application de la méthodologie d'analyse développée par Conser. Tout document et/ou toute analyse basée sur l'ESG Consensus® ne constituent en aucun cas un conseil ou une recommandation d'achat ou de vente d'un instrument financier ou de procéder à un investissement dans une entreprise.